



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **15 mars 2021**

Délibération n° 2021-0501

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Sport - Attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre du dispositif Métropole vacances sportives printemps 2021**

service : **Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative**

**Rapporteur : Monsieur le Président Bernard**

**Président : Monsieur Bruno Bernard**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : jeudi 18 mars 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debú, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ebery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

**Conseil du 15 mars 2021****Délibération n° 2021-0501**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Sport - Attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre du dispositif Métropole vacances sportives printemps 2021**

service : Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Objectifs du dispositif "Métropole vacances sportives"**

Le dispositif "Métropole vacances sportives" est proposé par la Métropole de Lyon depuis 2015. Il permet aux jeunes de 4 à 18 ans de découvrir gratuitement des activités sportives variées durant la période estivale, généralement les 3 premières semaines des vacances scolaires.

Ces activités sportives sont proposées prioritairement à des structures institutionnelles de la Métropole (centres sociaux, Maisons des jeunes et de la culture -MJC-, centres de loisirs, etc.) et du Département du Rhône (en vertu d'un accord de réciprocité depuis 2018, le département accueillant des enfants de la Métropole au sein de son dispositif Rhône vacances) mais elles peuvent également s'adresser à des particuliers dans la limite des places disponibles.

Elles sont menées en lien avec les associations sportives et encadrées par des éducateurs diplômés.

**II - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2020 et bilan****1° - Dispositif "Métropole vacances sportives" pour les jeunes de 4/18 ans**

La crise Covid-19 a conduit à mettre en place un dispositif exceptionnel, durant l'été 2020. L'objectif était de couvrir l'ensemble de la période estivale (du 6 juillet au 28 août 2020) et de proposer des activités au-delà des sites traditionnels de Parilly, Lacroix-Laval et Canal de Jonage.

Par décision de la Commission permanente n° CP-2020-0029 du 14 septembre 2020, la Métropole a procédé à l'attribution de subventions d'un montant total de 285 520,50 € au profit de 36 associations sportives actives dans le cadre du dispositif "Métropole vacances sportives".

Ces associations ont pu mettre en place des activités adaptées aux protocoles sanitaires (capacité d'accueil réduite, désinfection du matériel, etc.) sur 18 communes (une trentaine de sites différents).

Le dispositif a accueilli près de 15 000 participants avec une fréquentation des particuliers qui a été beaucoup plus importante que les éditions précédentes. Il sera proposé de le reconduire cet été.

**2° - Dispositif "Métropole vacances sportives adaptées" (MVSA)**

En 2020, la crise sanitaire avait entraîné l'annulation de nombreux séjours de vacances adaptées organisés habituellement par les établissements pour personnes âgées et en situation de handicap.

Parallèlement, les clubs sportifs ont également fait part de leurs difficultés résultant d'une baisse de leurs activités du fait de cette crise.

Afin de proposer des activités aux résidents de ces structures, un nouveau dispositif expérimental, porté conjointement par la direction des sports et la direction vie en établissement, était venu enrichir le dispositif "Métropole vacances sportives".

L'objectif de ce dispositif expérimental portait sur l'organisation d'activités physiques adaptées aux personnes en situation de handicap et aux personnes en perte d'autonomie des résidences autonomie.

À titre expérimental, il avait été choisi de s'appuyer sur 2 organismes gestionnaires d'établissements pour personnes en situation de handicap, l'Association départementale des parents et amis des personnes handicapées mentales (ADAPEI) et l'Association lyonnaise pour la gestion d'établissement pour personnes déficientes (ALGED) qui ont proposé de mettre à disposition gracieusement leurs équipements dans ce cadre. Ces 2 gestionnaires possédant des salles d'activité, l'accès était plus facile pour les résidents de ces structures mais aussi aux autres personnes accompagnées (travailleurs d'établissement et service d'aide par le travail -ESAT-), personnes accompagnées par les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ainsi qu'aux résidents des résidences autonomies situées à proximité des foyers identifiés.

Diverses activités sportives adaptées ont ainsi été proposées aux résidents : rugby équilibre, basket adapté, Qi Gong, gymnastique douce et sorties à la journée.

Le bilan de cette opération, menée conjointement avec les établissements et des associations sportives, a mis en évidence le potentiel d'impulsion et d'ouverture de cette initiative : découverte d'activités nouvelles pour les usagers, ouverture des établissements à d'autres résidents et initiation à des pratiques sportives qui pourront se poursuivre dans des dispositifs de droit commun.

### **III - Programme d'actions pour le printemps 2021**

#### **1° - Dispositif "Métropole vacances sportives printemps" pour les jeunes 4/18 ans**

La crise sanitaire se poursuit et la pratique d'activités sportives est de plus en plus contrainte. La Métropole disposant de parcs métropolitains permettant la pratique sportive en plein air, il est donc proposé de mettre en place, le dispositif "Métropole vacances sportives" sur les vacances de printemps, du 12 au 23 avril 2021, sur les 2 parcs métropolitains de Lacroix-Laval et de Parilly ainsi que sur le site d'escalade de Curis au Mont d'Or.

Treize associations sportives ont déposé une demande de subvention dans le cadre de leur participation à ce projet.

Elles mettront en place des activités adaptées aux protocoles sanitaires.

#### **2° - Dispositif MVSA**

Au regard des résultats et des difficultés qui perdurent du fait de la crise sanitaire, il est proposé cette année de renouveler cette action en 2021 et développer l'initiative à 3 niveaux :

- allongement de la période d'offre d'activités (une semaine "découverte" au printemps et 6 semaines envisagées en été),

- élargissement à de nouveaux partenaires et à des nouveaux sites d'activité, sous réserve de confirmation :

- . Centre communal d'action sociale (CCAS) de Vénissieux (résidences autonomie Henri Raynaud et Ludovic Bonin),
- . CCAS de Saint Fons (résidences autonomie Les Cèdres et le Petit Bois),
- . CCAS de Vaulx en Velin (résidence autonomie Ambroise Croizat),
- . association hospitalière Sainte-Marie à Lyon 2° et Vénissieux,
- . l'Arche à Lyon 3°,
- . Action recherche handicap et santé mentale (ARHM) site de Saint-Jean-de-Dieu,

- diversification des propositions sportives aux activités suivantes, notamment : paddle, badminton, aviron, cyclisme, arts martiaux, activités pédestres, activités dansées, tir à l'arc, stretching et yoga.

Par ailleurs, une journée pétanque organisée au boulodrome de Dardilly est envisagée afin de fédérer l'ensemble des acteurs impliqués.

Des demi-journées découvertes programmées au printemps permettront aux résidents de découvrir les activités qui seront déployées pendant l'été.

L'organisation pratique des groupes et des activités s'effectuera dans le respect des règles sanitaires et de prévention du risque canicule.

Une délibération précisant la liste des associations bénéficiaires de subventions, la localisation des activités et le programme des activités organisées sera soumise à une séance ultérieure du Conseil au printemps 2021.

Le dispositif "Métropole vacances sportives" pour les jeunes sera reconduit cet été en lien avec le dispositif "Quartiers d'été 2021" à destination des jeunes des quartiers politique de la ville et des quartiers de veille active, porté par la direction du pilotage urbain, ainsi que le dispositif MVSA.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions, dans le cadre du dispositif "Métropole vacances sportives printemps" 2021, d'un montant total de 33 300 € pour les jeunes de 4 à 18 ans et d'un montant total maximum de 60 000 € pour le dispositif MVSA ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 33 300 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition figurant à l'état ci-annexé, pour le dispositif "Métropole vacances sportives printemps 2021" pour les jeunes de 4 à 18 ans,

b) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 60 000 € au profit des associations qui animeront le dispositif MVSA, la liste des bénéficiaires sera délibérée ultérieurement.

**2° - Autorise** monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 93 300 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P39O3179A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 mars 2021.**